

■ **Nutrimex SA**, à Vevey, acquisition et gestion de participations financières ou commerciales (FOSC du 27.12.2001, p. 224). Statuts modifiés le 31 janvier 2002. Les 1'000 actions nominatives de CHF 100 sont converties en 1'000 actions au porteur de CHF 100. Suppression de la restriction quant à la transmissibilité des actions. Capital-actions porté de CHF 100'000 à CHF 220'000 par l'émission de 1'200 actions au porteur de CHF 100. Capital-actions entièrement libéré : CHF 220'000, divisé en 2'200 actions au porteur de CHF 100.

Journal no 2328 du 25.02.2002  
(00365068 / CH-550.0.141.643-6)